

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2019

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe - BURGER Patrick – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – FRITZ Julien – FRENKEL Jean-Louis.

Excusés : ALLHEILLY Nicolas – QUIEVREUX Jean-Luc

Mme Nathalie BIANCHI est désignée secrétaire de la séance. Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV de la séance du 29 mars 2019
- 3) Vote des taux d'imposition 2019
- 4) Budget primitif de la commune 2019 et affectation des résultats 2018
- 5) Convention de partenariat entre la commune de Hengwiller et le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le cancer informations complémentaires concernant le prix des panneaux
- 6) Modification du coefficient d'emploi de M. MILLEMANN Laurent à compter du 1^{er} mai 2019
- 7) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
- 8) Modification du coefficient d'emploi de Mme Jeannine KIEFFER à compter du 1^{er} juin 2019
- 9) Motion de Soutien à l'Office National des Forêts
- 10) Communications et divers

Dès l'ouverture de la séance, le maire demande à rajouter à l'ordre du jour les points 6, 7, 8 et 9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de rajouter les points 6, 7, 8 et 9 à l'ordre du jour.

2019-02-01 – Désignation du Secrétaire de Séance

Mme Nathalie BIANCHI est désignée secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2019-02-02 – Adoption du procès-verbal de la séance du 29 mars 2019

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

2019-02-03 - Taux de contribution 2019

Le maire soumet au conseil municipal la notification des taux d'imposition des taxes directes locales adressée par les services fiscaux et propose au conseil municipal une augmentation des taux 2018 par application de la variation proportionnelle. Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019. Les taux qui seront appliqués et votés en 2019 sont ceux communiqués par les services fiscaux qui figurent sur l'état 1259, à savoir :

Taxes	Bases imposition prév 2019	Taux à appliquer et voter en 2019	Produit
Taxe d'habitation	197 600	3,38 %	6 679 €
Taxe foncière (bâti)	123 100	7,54 %	9 282 €
Taxe foncière (non bâti)	7.400	37,83 %	2.799 €
TOTAL			18 760 €

2019-02-04 AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le conseil municipal de la commune de Hengwiller réuni en séance ordinaire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	228 244,67 €		-28 739,35 €	166 900,00 € 60 000,00 €	-106 900,00 €	92 605,32 €
FONCT	107 653,08 €	34 555,33 €	24 275,16 €			97 372,91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	97 372,91 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	97 372,91 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE 7 Déficit à reporter (ligne 002)	

2019-02-04 – BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Le maire présente le budget primitif 2019 de la commune établi comme suit :

- dépenses de fonctionnement : **225 124€**
- recettes de fonctionnement : **225 124 €**
- dépenses d'investissement : **382 328 €**
- recettes d'investissement : **382 328 €**

Après délibérations, le budget primitif 2019 de la commune est adopté à l'unanimité.

2019-02-05 Convention de partenariat entre la commune de Hengwiller et le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le cancer informations complémentaires concernant le prix des panneaux

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 28 mars 2019 par laquelle la convention de partenariat entre la commune de Hengwiller et le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le cancer « espace sans tabac a été adoptée. Par cette convention, la commune s'engage à rappeler l'interdiction de consommation de tabac dans les aires de jeux collectives issue du décret 2015-768 et à interdire la consommation de tabac dans les espaces publics. Il informe le conseil municipal que le prix d'acquisition de chaque panneau mentionnant cette interdiction s'élève à 33 €.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents autorise le maire à acquérir 2 panneaux à 33 €

2019-02-06 Modification du coefficient d'emploi de M. MILLEMANN Laurent

Le maire se réfère à la délibération du 29 mars 2019 par laquelle le conseil municipal avait décidé de porter le coefficient d'emploi de M. MILLEMANN Laurent de 4/35^e par semaine à 7/35^e par semaine à compter du 1^{er} mai 2019. Il informe le conseil municipal que cette modification de la durée hebdomadaire de service doit être soumise au Comité Technique Paritaire, la modification du nombre d'heure hebdomadaire étant supérieure à 10 %. M. MILLEMANN accepte cette modification de coefficient d'emploi.

Dans ces conditions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal contractuel avec un coefficient d'emploi de 4/35^e et de créer le poste d'agent de maîtrise principal contractuel avec un coefficient d'emploi de 7/35^e à compter du 1^{er} mai 2019 et d'en informer le Centre de Gestion.

2019-02-07 Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire Déclarations d'intention d'aliéner pour les biens pour lesquels aucune suite n'est donnée, à savoir :

- Biens situés 14 rue de Birkenwald Section 1 parcelle 206-207-210/205
Monsieur BONGEOT Thomas et Mme GIRARDOT Mélanie

2019-02-08 Modification du coefficient d'emploi de Mme Jeannine KIEFFER, adjoint technique territorial à compter du 1^{er} juin 2019

Le maire propose de porter le coefficient d'emploi de Mme Jeannine KIEFFER, adjoint technique territorial de 9/35^e à 10/35^e par semaine à compter du 1^{er} juin 2019 avec l'accord de l'intéressée. Il indique au conseil municipal que cette augmentation du nombre d'heure hebdomadaire est justifiée par le nettoyage des locaux du nouveau bâtiment communal.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte les propositions du maire et décide de rémunérer Mme Jeannine KIEFFER, à compter du 1^{er} juin 2019 à raison de 10/35^e par semaine sur la base de l'IM 354 – IB 386 comme précédemment, de supprimer le poste d'adjoint technique territorial avec un

coefficient d'emploi de 9/35^e de créer un poste d'adjoint technique territorial avec un coefficient d'emploi de 10/35^e par semaine sur la base de l'IM 354 IB 386 comme précédemment de soumettre cette modification pour avis au Comité Technique Paritaire et d'en informer le Centre de Gestion. .

2019-02-09 Motion de soutien à l'Office National des Forêts

Le conseil municipal de Hengwiller réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400.000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

2019-01-10 Communications et divers

a) Raccordement électricité, eau et téléphone du nouveau bâtiment communal

Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion avec le SDEA, ES et France Télécom aura lieu le 16 avril 2019 à 10 H concernant le raccordement du nouveau bâtiment communal

b) Elections Européennes du 26 mai 2019

Il convient de programmer le bureau de vote à cette occasion.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H.

Le Maire,

Marcel BLAES